

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 249/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de la chapelle Delattre – Sté RAMERY RESEAUX Lille Métropole

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 20/10/2025 – de M. KLING Maxime – de la Sté RAMERY Réseaux Lille Métropole – 1 bis rue du grand logis – 59840 LOMPRET ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux aériens pour ENEDIS, rue de la chapelle Delattre ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit du chantier, rue de la chapelle Delattre, pour la réalisation de travaux aériens pour ENEDIS à compter du 30 octobre 2025 pour une durée d'intervention des travaux de 29 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux – rue de la chapelle Delattre, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté RAMERY Réseaux Lille Métropole – 1 bis rue du grand logis – 59840 LOMPRET chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr –

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Monsieur KLING Maxime – de la Sté RAMERY Réseaux Lille Métropole – 1 bis rue du grand logis – 59840 LOMPRET – e-mail : reseaux_lille_dict@ramery.fr

Fait à HERZEELE, 21 octobre 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 21 octobre 2025

Le Maire, S.FRANCKE

